Sonepar.fr

sonepar



Sonepar s’engage **Pour un monde durable**

Fin des lampes **Fluocompactes et des tubes fluorescents**

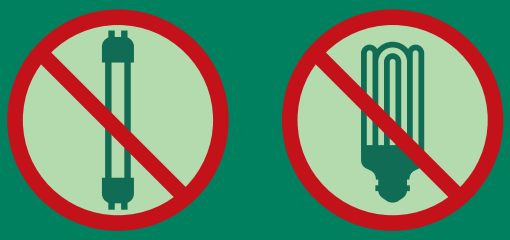
Toute notre énergie au service de la vôtre.

RoHS

Directive RoHS 2023
Fin des lampes fluorescentes

La directive Européenne 2011/65/UE dite RoHS (Restriction of Hazardous Substances), s'inscrit dans une démarche environnementale, en interdisant notamment l'utilisation du mercure dans certains équipements électriques et électroniques.

Concernant l'éclairage, l'impact sur le marché des produits concernés par les dernières dates de retrait imposées par la directive ROHS est majeur, puisqu'il s'agit des lampes fluocompactes et tubes fluorescents.



Deux dates importantes :

le 24 février 2023

Retrait des lampes fluocompactes Appareillage Non-Incorporé (CFL NI), gammes PL-C, PL-S, PL-T, PL-L, PL-R et PL-Q et des tubes Fluorescents Linéaires Longue Durée de vie, tubes T8 Xtreme & T5 Xtra.

le 24 août 2023

Retrait des tubes Fluorescents T8 & T5 et des lampes fluocompactes Appareillage Non-Incorporé Longue Durée de Vie (CFL-NI Xtra) gammes PL-C, PL-T, PL-L.

Depuis ces dates, toute production et première mise sur le marché en Europe est interdite. La vente des stocks de lampes et tubes visés, déjà mis sur le marché avant la date d'interdiction, est autorisée jusqu'à épuisement des stocks.

Sonepar soutient pleinement
la directive RoHS

Sonepar, en tant qu'acteur majeur du marché de l'éclairage en France, et entreprise engagée dans les enjeux environnementaux, applique pleinement la directive RoHS. En conséquence, il n'est plus possible de se fournir chez Sonepar en lampes fluocompactes et tubes fluorescents depuis les dates d'interdiction fixées par la commission européenne, ou seulement dans des quantités limitées correspondant à des fins de stock.

Nous nous engageons à devenir LA RÉFÉRENCE DURABLE en vous accompagnant dans ces changements.

C'est pour cela que nous sommes à vos cotés pour vous proposer les meilleures solutions d'éclairage et vous assister dans la gestion de ces déchets.

Nos équipes commerciales sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner pendant cette transition.

Empreinte carbone

1.1 M TCO_2e*

(Périmètre pays hors immobilisations, achat, utilisation et fin de vie produits)

***millions de tonnes de carbone équivalent**

922 Tonnes
de déchets électriques collectés

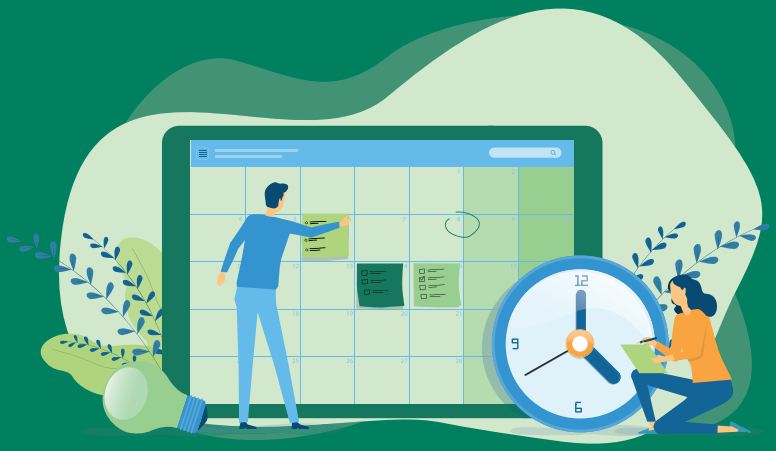
280 Initiatives Pays

15% Electricité verte

Données Sonepar France 2020



Calendrier et gammes concernées



Tubes fluorescents & fluocompactes CFL	Date d'arrêt
Lampes Fluo-Compact à appareillage non incorporé (CFL-NI) PL-C, PL-S, PL-T, PL-L, PL-R, PL-Q	**24 février 2023**
Lampes Fluo-Compact à appareillage non Incorporé (CFL-NI) Xtra longue Durée de vie PL-C Xtra, PL-T Xtra, PL-L Xtra	**24 août 2023**
Tubes fluorescents longue Durée de vie T8 Xtreme, T5 Xtra	**24 février 2023**
Tubes fluorescents diamètre 26 mm - T8	**24 août 2023**
Tubes fluorescents diamètre 16 mm - T5	**24 août 2023**
Lampes fluorescentes non-linéaires T5 TL Circulaire	**24 août 2023**
Lampes fluorescentes non-linéaires T8 TL-E Circulaire, TL-D forme U	**24 février 2025**
Tubes fluorescents « Food » Master TL-D food, TL5 Secura	**24 février 2025**
Tubes fluorescents « Bloc de secours» TL-mini	**24 février 2027**

Le bon geste Recyclage

Les lampes fluocompactes et tubes fluorescents doivent être recyclées

IMPORTANT Les sources lumineuses doivent avoir **leurs enveloppes intactes pour ne pas libérer le mercure toxique** contenu dans les produits. Sonepar ne reprendra pas de sources lumineuses brisées.

Nous mettons à votre disposition un ensemble de services optimisant la gestion de vos déchets, dans le cadre de l'éco-contribution avec **ECOSYSTEM** ou d'un partenariat innovant : **ECODROP**

Bilan Recyclage dans plus de 400 de nos agences équipées de bac de collecte de lampes fluorescentes

LAMPES / TUBES

240 Tonnes

Données Sonepar France 2020

DEEE PRO

205 Tonnes

Données Sonepar France 2020

Nos agences et nos équipes commerciales se tiennent à votre disposition pour vous **conseiller** et vous **orienter** vers la meilleure solution afin d'**optimiser la gestion de vos déchets DEEE**.



Point de collecte en agence

NOS SOLUTIONS

Déposez vos produits usagés dans le bac de collecte situé dans chacune de nos agences.



Enlèvement sur chantier

NOS SOLUTIONS

Demandez l'enlèvement de vos déchets directement sur votre chantier.



Mise à disposition de Bac / Benne sur site

NOS SOLUTIONS

Demandez la mise à disposition d'un bac dans votre dépôt.

ecosystem recycler c'est protéger | ECO DROP | sonepar